

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-183  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINES  
DE COMPETENCES  
PAR THEMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-  
LOGEMENT

Séance du Conseil Municipal du mercredi 09 juillet 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**OBJET :**  
**OPERATION VILLE  
DURABLE N°2025-  
08 -  
PARTICIPATION DE  
LA COMMUNE  
POUR L'ACHAT DE  
RECUPERATEURS  
D'EAUX PLUVIALES**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Prèscillia GRANIER, Giovanni ZAMAI, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU  
EXECUTOIRE

**Procurations :**

Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL, Brigitte BATIGNE donne pouvoir à Hélène GIRAL,

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 03 JUILLET 2025

Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Bruno PERLES,

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 03 JUILLET 2025

Delphine SANTINI donne pouvoir à Sabine CHABERT,  
Audrey GAIANI donne pouvoir à Prèscillia GRANIER,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES.

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

**Absents :** Marie-Claude BOURREL, Régine SURRE, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON.

**Secrétaire :** Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° 2024-310 du 11 décembre 2024 relative à la mise en place d'une aide financière au profit des habitants (propriétaires privés et locataires) s'équipant d'un récupérateur d'eau de pluie.

La participation de la Ville est déterminée en fonction de la capacité et du type de la cuve (enterrées ou hors sol), à savoir :

Envoyé en préfecture le 15/07/2025  
Reçu en préfecture le 16/07/2025  
Publié le 16 JUIL. 2025  
ID : 011-211100763-20250709-DB2025183DD-DE

	<300 litres		300 ≤ X ≤ 1000 litres		> 1000 litres	
Cuves hors sol	Taux 40%	Plafond de 50 €	Taux 50%	Plafond de 200 €	Taux 60%	Plafond 300 €
Cuves enterrées	Taux 40%	Plafond de 60 €	Taux 50%	Plafond de 250 €	Taux 60%	Plafond 350 €

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du dépôt du dossier de demande de paiement de :

- Madame SIBRA Séverine, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 139 Euros TTC, au 5 Rue Eugène Mir,
- Madame ANGLARD Marie-Pierre, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 179,8 Euros TTC, au 5 Avenue du 8 Mai 1945,
- Madame BOURREL Marie-Claude, pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie hors sol, d'un montant de 145,64 Euros TTC, au 7 Rue Maurice Genevoix.

Les dispositifs étant conformes aux prescriptions et aux factures déposées, Monsieur le Maire propose d'attribuer :

- une aide d'un montant de 69,5 Euros à Madame SIBRA Séverine,
- une aide d'un montant de 89,90 Euros à Madame ANGLARD Marie-Pierre,
- une aide d'un montant de 72,82 Euros à Madame BOURREL Marie-Claude.

Ce qui porte le montant total des subventions payées depuis le début du programme à 2875 Euros (27 installations subventionnées sur 2024 et 2025), qui ont contribué à un montant d'achat total de récupérateurs d'eau par les bénéficiaires s'élevant à plus de 9 350 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 08 juillet 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**D'APPROUVER et DE L'AUTORISER**, au vu des dossiers de demande de paiement déposés, le versement d' :

- une aide d'un montant de 69,5 Euros à Madame SIBRA Séverine,
- une aide d'un montant de 89,90 Euros à Madame ANGLARD Marie-Pierre,
- une aide d'un montant de 72,82 Euros à Madame BOURREL Marie-Claude.

**PRECISE** que ces dépenses seront imputées sur le budget 2025.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le <b>16 JUIL. 2025</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>15 JUIL. 2025</b>
Par publication le : <b>16 JUIL. 2025</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 09 juillet 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

